

Image not found or type unknown



Licenciement économique après liquidation judiciaire

Par **de carvalho**, le **07/06/2009** à **16:19**

Bonjour, Suite à une liquidation judiciaire, j'ai été licencié, hors j'ai un doute sur les indemnités que l'on doit me verser. Je pense que le liquidateur a tenu compte du droit du travail, hors je sais que nous disposons d'une convention collective qui peut-être me serait plus favorable. Je travaillais pour une association (régie des quartiers) dont je vous donne le code xxxxxxxx. J'ai aussi le statut juridique qui vous sera peut-être utile. Pourriez-vous, je vous prie me dire, ayant une ancienneté de trois ans, quelles indemnités je dois percevoir (indemnités, préavis, congés, etc...) en vous remerciant d'avance. Salutations.